

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
N° COUR : 500-11-047375-148
500-11-051881-171

COUR SUPÉRIEURE
« *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LRC
1985, ch. C-36), en sa version modifiée »

**DANS L'AFFAIRE DE
L'ARRANGEMENT OU DU
COMPROMIS DE :**

**DÉVELOPPEMENT LACHINE EST INC.,
CONSTRUCTION FRANK CATANIA ET
ASSOCIÉS INC., LES DÉVELOPPEMENTS
IMMOBILIERS F. CATANIA ET ASSOCIÉS INC.,
GROUPE FRANK CATANIA & ASSOCIÉS INC.,
7593724 CANADA INC., 3886735 CANADA INC.,
4204930 CANADA INC., 4167601 CANADA INC.,
4186567 CANADA INC. ET 4127927 CANADA INC.;**
Personnes morales dûment constituées ayant leur
principale place d'affaires située au 303, boul. Saint-Joseph,
dans la ville de Montréal, dans la province de Québec,
H8S 2K9.

« Compagnies débitrices »

**FORMULAIRE DE VOTE SUR LE PLAN CONJOINT DE TRANSACTION
ET D'ARRANGEMENT AMENDÉ DES COMPAGNIES DÉBITRIES**

_____ de _____
(Nom et poste ou fonction du signataire autorisé de l'entité
créancière)

(Nom de l'entité créancière)

Par la présente, je demande au Contrôleur, Raymond Chabot inc., d'enregistrer mon vote sur la résolution soumise aux créanciers visés d'approuver le Plan conjoint de transaction et d'arrangement amendé des Compagnies débitrices en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* daté du 14 mai 2020 (le « Plan ») dont le dépôt a été autorisé par l'Ordonnance initiale, comme suit :

- EN FAVEUR DE L'APPROBATION DU PLAN**
- CONTRE L'APPROBATION DU PLAN**

CONSTRUCTION FRANK CATANIA ET AL.

Formulaire de vote

2

Notes :

1. Les seuls créanciers autorisés à remplir ce formulaire sont ceux qui sont autorisés à voter à l'assemblée des créanciers du 12 juin 2020, soit ceux ayant une réclamation prouvée, telle que définie au Plan et à l'Ordonnance relative au traitement des réclamations.
2. La détermination à savoir si un créancier a une réclamation prouvée et le montant de ladite réclamation prouvée sera faite en conformité avec l'Ordonnance relative au traitement des réclamations et le Plan.
3. Un créancier disposant d'une réclamation prouvée peut voter avant la date prévue de l'assemblée en soumettant au Contrôleur le présent formulaire de vote avant l'assemblée des créanciers :

Raymond Chabot inc.
600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 2000
Montréal (Québec) H3B 4L8
Télécopieur. : 514 858-3303
Courriel : landry.guillaume@rcgt.com

4. Afin d'être considéré, le présent formulaire de vote devra avoir été reçu par le Contrôleur **au plus tard à 9 h le 12 juin 2020**, soit avant le début de l'assemblée des créanciers.

Signé à _____

le _____

(Signature du signataire autorisé)

(Signature du témoin)